

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



UN LIBRARY

APR 19 1978

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

S/12652  
18 avril 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



---

NOTE VERBALE DATEE DU 18 AVRIL 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LA MISSION PERMANENTE DES BAHAMAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

La Mission permanente du Commonwealth des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à la note datée du 6 avril 1978 envoyée directement au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères des Bahamas, a l'honneur de demander à ce que le texte de cette note soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

Annexe

Note verbale datée du 6 avril 1978, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères des Bahamas

Le Ministre des affaires étrangères du Commonwealth des Bahamas présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la note du Secrétaire général No PO 230 SOAF concernant la résolution 418 (1977), qui a été adoptée par le Conseil de sécurité le 4 novembre 1977 sur la "Question de l'Afrique du Sud".

Le Ministre des affaires étrangères tient à informer le Secrétaire général que le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas appuie vigoureusement la demande formulée par le Conseil de sécurité tendant à ce qu'un embargo obligatoire sur les armes soit appliqué universellement à l'encontre de l'Afrique du Sud. Le Ministre souhaite assurer le Secrétaire général que le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas agira en stricte conformité des dispositions de cette résolution et tient à réaffirmer qu'à aucun moment dans le passé le Gouvernement des Bahamas n'est sciemment intervenu d'une manière quelconque dans la livraison, la vente ou le transfert à l'Afrique du Sud d'armes et de matériel connexe quels qu'ils soient.

-----